



AVIS PUBLIC
SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AGISSANT EN TANT QUE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 octobre 2020, un avis de motion a été donné concernant le projet de règlement suivant :

N° 2020-318, intitulé « *Règlement concernant la citation de l'église Saint-Alexandre à titre d'immeuble patrimonial* ».
2. L'objet de ce règlement vise à citer l'église Saint-Alexandre située au 55, boulevard du Portage-des-Mousses de Port-Cartier, lot 4 693 601 du cadastre du Québec, en la circonscription foncière de Saguenay, à titre d'immeuble patrimonial.
3. Le Comité consultatif d'urbanisme, qui agira en tant que Conseil local du patrimoine, tiendra une séance publique de consultation **le mardi 24 novembre 2020, à 19 h**, à l'Agora du complexe récréatif et culturel, situé au 21, rue des Cèdres, à Port-Cartier.
4. Au cours de cette séance, le projet de règlement sera expliqué et les membres du Comité consultatif d'urbanisme agissant en tant que Conseil local du patrimoine entendront les personnes et organismes intéressés qui désirent faire des représentations sur le projet de règlement.

Les places étant limitées à 50, les personnes désirant assister à cette séance devront s'inscrire avant le mardi 24 novembre 2020, à 13 h, par écrit, à l'adresse courriel suivante : mairie@villeport-cartier.com ou par téléphone au 418-766-6633.

En raison de la situation de la COVID-19, les personnes se présentant à cette séance devront respecter les mesures de sécurité mises en place, notamment le port du masque, la désinfection des mains et la distanciation physique.

5. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, nous invitons toute personne intéressée à transmettre des questions, des observations ou des commentaires sur ce projet de règlement, par écrit ou par téléphone, d'ici **le mardi 24 novembre 2020, à 16 h 30**, aux coordonnées précitées.
6. Ce projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, Port-Cartier, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h, en téléphonant au 418 766-2399 pour prendre rendez-vous.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 4^e jour du mois de novembre 2020.

La greffière,


M^e Ariane CAMIRÉ